

Délégués du Personnel Réponses aux Réclamations SNU Réunion du 6 octobre 2015

RH

1 - Classification

Les agents commencent à se poser des questions sur la classification. Pouvez-vous répondre à cette première question : est-ce que c'est le point payé qui sera retenu dans la nouvelle grille ?

Réponse : la clé d'entrée du repositionnement métier n'est pas la rémunération mais les actes métiers pouvant être rattachés au référentiel métier. La rémunération dans la nouvelle grille sera fonction du coefficient payé actuel. Les RH ont sensibilisé les responsables sur le référentiel métier. Des plaquettes nationales sur le repositionnement, à l'attention de tous les agents, vont être diffusées prochainement. Une présentation en réunion de service sera faite pour informer les agents sur les opérations de repositionnement et de reclassement.

Evidemment, l'accord garantit le maintien du montant de la rémunération brute mensuelle actuelle. Donc, ne vous inquiétez pas, tout va bien !!!

2 – Attestations DIF

Certains agents qui avaient des attestations DIF erronées n'ont toujours pas reçu l'attestation corrigée.

Quand pensez-vous qu'ils les recevront?

Réponse : Elles sont traitées au fil de l'eau. L'établissement s'engage à ce que cela soit réglé au plus tard le 31/10/15. Le SNU y veillera et relancera le service RH en cas de manquement.

3 – <u>MRS</u>

Pourquoi prévoyez-vous des MRS pour des postes de conseillers ? Que sont devenus tous nos CDD ?

Le SNU demande à ce que les CDD pouvant encore effectuer un contrat à Pole-emploi, soient rappelés prioritairement.

Réponse : L'établissement confirme qu'il y a une attention particulière envers les CDD actuels et ceux qui ont terminé leur contrat. En 2014, 94% des embauches en CDI l'ont été par des ex-CDD.

4 - Accord OATT

L'accord OATT est-il présenté aux nouveaux entrants ? Le SNU a souvent des questions sur cet accord, peu connu des agents et souhaite qu'un rappel soit fait sous connexion et en réunion de service.

Réponse : Les nouveaux arrivants participent à une journée institutionnelle où sont présentés : le livret d'accueil, l'organisation, les enjeux, la politique RH, l'OATT, l'offre de service, les RPS...

5 – RRA

Lors des DP du 10/09/15 la direction nous a informés que les managers ont été sensibilisés à la prévention des risques psycho-sociaux et une évaluation de ceux-ci est prévue dans chaque équipe.

En Basse Normandie, 95% des managers ont suivi une formation de 3 jours.

Nous vous rappelons qu'à ce jour les RRA sont positionnés sur le poste MANAC qui est une activité de manager.

Le SNU demande à ce que les RRA aient la même formation que les managers afin qu'ils aient conscience de l'impact sur les risques psycho-sociaux pour les agents.

Réponse : Les RRA ne font pas partie du public cible de cette formation. Cela se fera autrement et reste à savoir comment...

Les RRA sont associés à l'ELD dans l'analyse des RPS du site. Comme le RRA fait partie de l'ELD, il n'y a plus de problème !!!

LOGISTIQUE

6 – Voiture de service

Problème d'organisation à la DT 50 :

Lorsqu'il y a une modification sur ON'ACTION pour la réservation des voitures de service, il faut impérativement avertir les agents concernés.

A plusieurs reprises, des agents sont arrivés le matin et ont dû prendre leur véhicule personnel parce que la voiture de service était soit prise par un autre agent, soit au garage.

Le SNU a déjà alerté sur ce problème récurrent et demande à ce qu'il n'y ait plus de problème. Quel service s'occupe du planning de réservation ?

Réponse : Ce service est géré par le secrétariat DT50 et un membre de l'ELD de Saint Lô. L'établissement reconnait qu'il y a un dysfonctionnement et un rappel de la procédure va être fait aux gestionnaires.

ORGANISATION

7 – Réunion de service

Les comptes rendus des réunions de service sont-ils obligatoires ?

Sur certains sites, les agents absents lors de la réunion, n'ont pas les informations.

Si ces comptes rendus ne sont pas obligatoires, comment les agents peuvent-ils avoir les informations ?

Réponse: Les comptes rendus ne sont pas obligatoires mais préconisés. Chaque ELD doit déterminer les modalités de diffusion des informations pour les agents absents. L'ordre du jour est aussi conseillé dans le cadre des bonnes pratiques.

CONTROLE QUALITE

8 – Procédure

Comment se fait le choix des dossiers et des sites à contrôler ? Comment les activités placement sont-elles contrôlées ? Les agents placements ont-ils un indice qualité comme les agents indemnisation ?

Réponse : Le plan de contrôle régional est fait en fonction du plan de contrôle national. La volumétrie est calculée en fonction de la DEFM pour chaque site et de façon aléatoire. Il n'y a pas d'indice qualité pour les conseillers placement mais le regard est porté sur la qualité des actes métiers et le but est de mettre en place des actions correctives.

RH

9 - Contrôleurs

Un appel à volontariat pour le contrôle de la recherche d'emploi a été fait par le service RH auprès de tous les agents de la Basse Normandie.

Les agents retenus intègreront la DPR à Colombelles.

Si ces agents sont externes à la DPR, seront-ils « mutés » ? Auront ils une lettre de mission ?

Réponse: C'est un appel à volontariat car il s'agit d'un redéploiement d'effectif au sein de la région. Donc, il n'y aura pas de diffusion de poste dans BDE. Il y aura un avenant au contrat de travail au 01/11/15 pour changement d'affectation.

La Direction innove : ni ouverture de poste dans le cadre des mouvements, ni appel à mission opérationnelle. C'est inédit, hors cadre CCN. La DG s'est engagée à repréciser le cadre de ce volontariat.

LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 12 NOVEMBRE, MERCI DE NOUS FAIRE REMONTER VOS RECLAMATIONS.

Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie : Sandrine DUSSAUT, Sonia HAMARD, Marie-Joëlle LACOUR, Jannick LE VIAVANT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Ludovic SOMON, Gilda VICO, Guylaine YON, Nuriyé YELKEN